



Aidez moi s'il vous plaît

Par **bouarama**, le **06/08/2013 à 18:26**

Bonjour,

je me suis marié avec une française depuis 2006, nous avons eu une fille âgée maintenant de 3 ans et demi. C'était pas un mariage gris, mais un vrais mariage par amour. J'ai eu ma carte de résidence de 10ans il ya de cela 3ans, et j'ai jamais fait la demande de naturalisation.

EN juin 2013, ma femme à quitter le domicile conjugale avec notre fille de 3 ans et demie et quand j'ai demandé la raison, elle ma dit ne plus être amoureuse de moi. Bref est ce que je peux encore faire la demande de naturalisation car normalement je pouvais avoir au bout de 4 années de mariage? Je vous remercie d'avance.